



POLYMET MINING CORP.

AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Avis aux détenteurs de titres – 27 février 2023

Le présent avis a pour but d'informer les détenteurs d'actions ordinaires (les « **Actions PolyMet** » ou « **Actions ordinaires** ») de PolyMet Mining Corp. (« **PolyMet** ») du projet de placement de droits (les « **Droits** ») de PolyMet (le « **Placement de droits** »).

Dans le présent avis, les références à nous, notre, nos et autres termes similaires désignent PolyMet. Dans le présent avis, les références à vous, à votre et à des termes similaires désignent les actionnaires de PolyMet.

Nous avons actuellement un fonds de roulement suffisant pour durer un (1) moi. Nous avons besoin de 71% du Placement de droits pour pouvoir durer 12 mois.

Glencore AG (« Glencore »), qui détient environ 71% des Actions PolyMet en circulation, souscrira et achètera au Prix de souscription (tel que défini aux présentes) toutes les Actions PolyMet auxquelles elle a droit en vertu du Placement de droits. En vertu de son Privilège de souscription de base, Glencore souscrira 71% de toutes les Actions PolyMet disponibles dans le cadre du Placement de droits pour 71% du produit brut de 195 400 000 \$ US. De plus, conformément à la convention d'achat de réserve datée du 27 février 2023 entre PolyMet et Glencore (la « Convention d'achat de réserve »), Glencore achètera au Prix de souscription toutes les Actions PolyMet (qui seraient autrement émises lors de l'exercice des Droits offerts dans le cadre du Placement de droits et qui ne sont pas autrement souscrites par les détenteurs de Droits en vertu de leur Privilège de souscription de base et de leur Privilège de souscription supplémentaire. Glencore peut résilier le Contrat d'achat de réserve avant l'Heure d'expiration dans certaines circonstances.

Le produit du Placement de droits sera utilisé pour : (a) le financement de la partie de PolyMet dans la transaction avec Teck Resources Limited et sa filiale Teck American Incorporated pour former une joint venture 50 : 50 concernant les ressources respectives de NorthMet et Mesaba ; (b) le remboursement de toute la dette garantie et convertible due à Glencore ; (c) le remboursement de toute la dette non garantie due à Glencore ; (d) le paiement intégral du Standby Fee (telle que définie dans la Convention d'achat de réserve); (e) le paiement des frais du Placement de droits ; et le fonds de roulement général.

1. Qui peut participer au Placement de droits ?

Chaque actionnaire admissible inscrit à 17:00 pm (heure de Toronto) le 10 mars 2023 (la « **Date d'enregistrement** ») peut participer au Placement de droits. Toutefois, comme indiqué ci-dessous, les Droits ne seront offerts qu'aux actionnaires de PolyMet (les « **Détenteurs éligibles** ») dans chaque province du Canada et des États-Unis (les « **Juridictions éligibles** »).

2. Qui peut bénéficier des Droits ?

Les Droits seront offerts aux Détenteurs éligibles dans les Juridictions éligibles. Vous serez présumé résider à l'endroit indiqué dans nos registres comme étant votre adresse enregistrée, à moins que le contraire ne soit démontré à notre satisfaction.

Le présent Avis ne doit pas être interprété comme un Placement de droits, et les Actions ordinaires pouvant être émises ou échangées lors de l'exercice des Droits ne sont pas offertes à la vente, dans toute juridiction en dehors des Juridictions éligibles ou aux actionnaires qui sont résidents de toute juridiction autre que les Juridictions éligibles (les « **Détenteurs inéligibles** »). Les Droits et les Actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu des lois d'une juridiction autre que les Juridictions éligibles.

Les Détenteurs inéligibles ne recevront pas d'Avis DRS (tel que défini ci-dessous), mais recevront une lettre de PolyMet décrivant comment les Détenteurs inéligibles peuvent participer au Placement de droits.

3. Combien de Droits offrons-nous ?

Nous offrons un total de 92 606 635 Droits permettant d'acheter 92 606 635 Actions ordinaires dans le cadre du Placement de droits.

4. Combien de Droits allez-vous recevoir ?

Chaque Détenteur éligible recevra un (1) Droit pour chaque (1) Action ordinaire de PolyMet détenue. Chaque Droit pourra être exercé en 0,91068844 Action ordinaire. Aucune fraction de Droit ne sera émise. Aucune fraction d'Actions ordinaire ne sera émise. Lorsque l'exercice des Droits semble donner à un détenteur de Droits le droit de recevoir des fractions d'Actions ordinaires, le droit du détenteur sera réduit au nombre entier le plus bas d'Actions ordinaires. PolyMet ne sera pas tenue d'émettre des fractions d'Actions ordinaires ni de verser des sommes en espèces à la place de celles-ci.

5. À quoi un Droit vous donne-t-il le droit de recevoir ?

Avant l'Heure d'expiration (telle que définie ci-dessous), vous aurez le droit d'acheter 0,91068844 Actions ordinaire pour chaque Droit détenu à un prix de souscription de 2,11 \$ US (le « **Prix de souscription** ») par Action ordinaire (le « **Privilège de souscription de base** ») jusqu'à 17:00 pm (heure de Toronto) le 4 avril 2023 (l'« **Heure d'expiration** »).

Tout Détenteur éligible qui exerce tous ses Droits dans le cadre du Privilège de souscription de base aura également le privilège supplémentaire de souscrire, au pro rata, des Actions ordinaires supplémentaires au Prix de souscription (le « **Privilège de souscription supplémentaire** »). Les Actions ordinaires disponibles en vertu du Privilège de souscription supplémentaire seront les Actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du Placement de droits qui n'auront pas été souscrites et payées en vertu du Privilège de souscription de base d'ici le 4 avril 2023.

Tout Détenteur éligible qui exerce ses Droits doit joindre un paiement en dollars américains par chèque certifié, traite bancaire, virement bancaire ou mandat à l'ordre de Computershare Investor Services Inc. (l'« **Agent de souscription** »), l'agent de souscription retenu par PolyMet dans le cadre du Placement de droits. Tout excédent de fonds sera retourné sans intérêt ni déduction.

6. Comment allez-vous recevoir vos Droits ?

Si vous êtes un détenteur inscrit d'Actions ordinaires, un avis (l'« **Avis DRS** ») du système d'inscription direct (« **DRS** ») représentant le nombre total de Droits qui vous reviennent à la Date d'enregistrement est joint au présent Avis.

Si vous êtes un Détenteur inéligible, vous trouverez ci-joint un certificat de statut d'acheteur exempté. Si vous remettez à PolyMet un certificat de statut d'acheteur exempté rempli et signé au plus tard le 27 mars 2023 et que votre admissibilité à participer au Placement de droits est confirmée par PolyMet, l'Agent de souscription vous transmettra un Avis DRS attestant du nombre de Droits auxquels vous avez droit. Si vous ne convainquez pas PolyMet de votre admissibilité à participer au Placement de droits au plus tard le 27 mars 2023, l'Agent de souscription tentera, dans la mesure du possible, de vendre vos Droits à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») ou à la NYSE Américain (« **NYSE Américain** ») avant l'Heure d'expiration. La capacité de l'Agent de souscription à vendre les Droits, et les prix obtenus pour les Droits, dépendent des conditions du marché. Le produit reçu par l'Agent de souscription, le cas échéant, de la vente des Droits, déduction faite des coûts, dépenses et taxes applicables, sera divisé entre les Détenteurs inéligibles au prorata du nombre total d'Actions ordinaires qu'ils détiennent à la Date d'enregistrement.

7. Quand et comment pouvez-vous exercer vos Droits ?

Si vous êtes un Détenteur éligible inscrit qui reçoit un Avis DRS, vous devez remplir et remettre le formulaire de souscription de droits qui accompagne votre Avis DRS au plus tard à 17:00 pm (heure de Toronto) le 4 avril 2023. **Les Droits non exercés au plus tard à l'Heure d'expiration seront nuls et sans valeur.** Les Droits seront cotés à la TSX sous le symbole « POM:RT » et à la NYSE Américain sous le symbole « PLM:RT ». Les détenteurs des Droits pourront les négocier par l'intermédiaire des facilités de la TSX et de la NYSE Américain. La négociation des droits à la TSX cessera à 12:00 pm (heure de Toronto) le 4 avril 2023 et sera suspendue à la NYSE Américain avant l'ouverture des marchés le 4 avril 2023.

Seuls les Détenteurs éligibles inscrits recevront un Avis DRS. Si vous détenez vos Actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre participant

(chacun, un « **Participant** ») au système d'inscription en compte administré par CDS Clearing and Depository Services Inc. (« **CDS** ») ou Depository Trust Company (« **DTC** »), les Droits seront émis sous forme nominative à CDS ou DTC, selon le cas, et sera déposé auprès de CDS ou DTC, selon le cas. PolyMet s'attend à ce que chaque Détenteur éligible reçoive de son Participant une confirmation du nombre de Droits qui lui ont été émis, conformément aux pratiques et procédures de ce Participant. La CDS et la DTC seront responsables de l'établissement et du maintien des comptes d'inscription en compte pour les Participants détenant des Droits. Les adhérents peuvent établir leurs propres échéances pour la réception des instructions avant l'Heure d'expiration et vous devriez donc communiquer immédiatement avec votre Participant pour lui donner instruction d'exercer, de vendre ou de transférer vos Droits.

Si vous êtes un Détenteur éligible, vous devez organiser les exercices, les transferts ou les achats de Droits par l'intermédiaire de votre Participant suffisamment à l'avance de l'Heure d'expiration pour permettre au Participant d'exercer correctement le Privilège de souscription supplémentaire en votre nom. Veuillez communiquer avec votre adhérent pour obtenir de plus amples renseignements et instructions. Nous nous attendons à ce que chaque Détenteur éligible reçoive une confirmation d'émission ou d'achat, selon le cas, de son Participant par l'entremise duquel les Droits sont émis conformément aux pratiques et politiques de ce Participant.

Les souscriptions d'Actions ordinaires effectuées dans le cadre du Placement de droits seront irrévocables et les souscripteurs ne pourront pas retirer leurs souscriptions d'Actions ordinaires une fois soumisses.

8. Quelles sont les prochaines étapes ?

Cet avis contient des informations clés que vous devez connaître au sujet de PolyMet. Vous trouverez plus de détails dans notre Notice de placement de droits, dont vous pouvez obtenir une copie sur le profil de PolyMet's profile sur [SEDAR.com](https://www.sedar.com) ou sur [polymetmining.com](https://www.polymetmining.com). Vous pouvez également demander une copie à votre représentant ou contacter Tony Gikas au 612-817-6946 ou tgikas@polymetmining.com. Vous devez lire la Notice de placement de droits, ainsi que notre dossier d'information continue, afin de prendre une décision éclairée. Les détenteurs aux États-Unis devraient également consulter la déclaration d'enregistrement de Polymet sur le formulaire F-10 déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui peut être consultée à l'adresse www.sec.gov.

DATÉ LE 27 FÉVRIER, 2023.

“Jonathan Cherry”

Jonathan Cherry

Président du conseil d'administration, président et chef de la direction
PolyMet Mining Corp.